

## CHAPITRE XVI.—IMMOBILISATIONS ET CONSTRUCTION

### SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. IMMOBILISATIONS À L'ÉGARD DE LA CONSTRUCTION, DE LA MACHINERIE ET DE L'OUTILLAGE.....	736	Sous-section 2. Contrats et permis de bâtir.....	753
SECTION 2. INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	745	Sous-section 3. Aide de l'État à la construction d'habitations.....	757
Sous-section 1. Valeur des travaux de construction.....	745	Sous-section 4. Construction d'habitations.....	765

*NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.*

Le présent chapitre fournit des données sur les immobilisations effectuées dans tous les secteurs de l'économie canadienne à l'égard de la construction, de la machinerie et de l'outillage ainsi que d'autres statistiques sommaires qu'on a pu obtenir sur l'industrie du bâtiment. La section 1 décrit l'objet des immobilisations et énumère les montants dépensés dans chacun des divers secteurs industriels ou économiques\*. La section 2 a pour objet de coordonner un certain nombre de sommaires relatifs à l'activité qu'on constate dans le domaine de la construction: valeur des travaux effectués par genre de structure, valeur des matériaux utilisés, salaires et traitements payés et nombre d'ouvriers; contrats adjugés et permis de bâtir délivrés; aide de l'État à la construction d'habitations, et nombre d'habitations construites.

### Section 1.—Immobilisations à l'égard de la construction, de la machinerie et de l'outillage

En tout temps, l'un des plus importants stimulants de l'activité économique d'un pays est le volume des placements faits par les entreprises commerciales et les gouvernements. L'expérience a démontré que pour l'ensemble du pays des changements radicaux peuvent avoir lieu d'une année à l'autre dans le niveau des placements et c'est à cause de ces changements que les immobilisations exercent l'une des plus puissantes influences sur le niveau de l'emploi et du revenu d'un pays.

Les immobilisations sont ces déboursés effectués pour remplacer, moderniser ou accroître l'actif tangible du pays qui comprend les usines, les mines, les magasins, les théâtres, les hôpitaux, les chemins de fer, les lignes téléphoniques et les centrales d'énergie, ainsi que la machinerie et l'outillage utilisés pour permettre aux ouvriers de produire avec plus d'efficacité une quantité croissante de marchandises et de services. Cet actif comprend aussi les biens tangibles que possède le gouvernement, tels les routes, les canaux, les édifices administratifs et tous les bâtiments, loués ou habités par leurs propriétaires. Il comprend aussi la construction de défense, mais non pas les autres dépenses effectuées au chapitre de la défense. On n'inclut pas non plus dans les immobilisations les déboursés destinés à l'accroissement des inventaires et à l'achat de terrains.

Les actifs au titre du capital sont de nature permanente et contribuent à assurer des marchandises et des services durant une période d'années; certaines catégories

\* Voir aussi l'Introduction au présent volume, sous le titre "L'économie canadienne en 1954". On trouvera de plus amples détails dans le Rapport annuel du ministère du Commerce, *Placements privés et publics au Canada*.